

Adjudications Immobilières

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 26 décembre 2025 soit 0,227€ ht le caractère

Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

78

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES
SUR LIQUIDATION JUDICIAIRE
SUR SURENCHÈRE DU DIXIÈME
AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Par devant le T.J. de VERSAILLES (78), 5, place André-Mignot
Le MERCREDI 11 MARS 2026 à 9 h 30 - EN UN SEUL LOT

À AUFFARGIS (78610) - Les Trois Ponts - Route Vindrins

1/ UNE PROPRIÉTÉ comprenant 5 bâtiments édifiés ou en cours de construction : Bât. 1 : UNE MAISON D'HABITATION divisée en 2 parties indépendantes (173,86 m2 et 98,62 m2) (OCCUPÉE) - Bât. 2 : BÂTIMENT À USAGE DE RÉCEPTION divisée en 2 parties (146,84 m2 et 371,10 m2) (OCCUPÉ) - Bât. 3 : Bâtiment à usage d'Ecuries professionnelles en cours de construction (1 190,23 m2) (LIBRE) - Bât. 4 : Bâtiment à usage d'Ecuries en cours de construction (871,00 m2) (LIBRE) - Bât. 5 : Bâtiment à usage de Grange (205,10 m2) (LIBRE). Avec PISCINE hors d'usage, JARDIN et PÂTURE à l'état de friche. Pollution des sols.

À AUFFARGIS (78610) - La Bretonnière

2/ DEUX PARCELLES DE TERRES à l'état de friche accessibles depuis la RD D906.

Mise à Prix : 456 500 euros

Consignation pour enchérir : chèque de banque à l'ordre du BÂTONNIER SÉQUESTRE de 45 650 euros outre une somme pour les frais et émoluments dont le montant sera indiqué par l'Avocat chargé de porter les enchères. On ne peut enchérir que par le ministère d'un Avocat du Barreau de Versailles.

Pour tous renseignements, s'adresser : 1°) au cabinet de Me Agathe FEIGNEZ, Avocat au Barreau de Versailles demeurant 10 bis, rue Neuve Notre-Dame, 78000 Versailles. 2°) au Cabinet de Me Elisa GUEILHERS, rédacteur du cahier des conditions de vente et dépositaire d'une copie, 21, rue des Etats Généraux à Versailles - 78000 - T. 01 88 60 37 37, 3°) au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de Versailles, où le cahier des conditions de vente peut être consulté - www.ferrari.fr

78

Vente aux Enchères Publiques
sur surenchère par devant
le Tribunal Judiciaire de VERSAILLES (78)
5 place André Mignot

LE MERCREDI 11 MARS 2026 À 9 h 30
EN UN LOT

UNE MAISON d'habitation à ORGERUS (78910)
1 Chemin du Pré des Marais

élevée sur sous-sol total (OCCUPÉE), de 3 pièces principales (79,10 m2), avec COMBLES, GARAGES, TERRASSE et JARDIN.

Mise à Prix : 130 000 euros - résultant de la surenchère

Consignation pour enchérir : chèque de banque à l'ordre du BÂTONNIER SEQUESTRE de 13 000 euros outre une somme pour les frais et émoluments dont le montant sera indiqué par l'Avocat chargé de porter les enchères. On ne peut enchérir que par le ministère d'un Avocat du Barreau de VERSAILLES.

Pour tous renseignements, s'adresser : 1°) Me Paul COUTURE, Membre de l'AARPI ABC ASSOCIÉS, Avocat au Barreau de VERSAILLES, demeurant 18, rue des États Généraux à VERSAILLES (78000) - T. 07 64 07 63 20, 2°) Au Cabinet de Me ÉLISA GUEILHERS, 21, rue des États Généraux à VERSAILLES - 78000 - Tél. 01 88 60 37 37, 3°) Le cahier des conditions de vente est déposé au Greffe du JEX du Tribunal Judiciaire de VERSAILLES et au Cabinet de l'Avocat, où il peut être consulté - www.ferrari.fr

Announces légales et judiciaires

MEDIALEX

Faites-nous parvenir
vos annonces légales et judiciaires

Vie de société, fonds de commerce, enquête publique,
marché public, avis d'attribution, publication judiciaire,
vente judiciaire et autre annonce

www.medialex.fr
Mail : annonces.legales@medialex.fr
Tél. : 02 99 26 42 00
Adresse postale : 10, rue du Breil - CS 56324
35063 Rennes cedex

Avis administratifs

7440990001 - AA

Préfecture des YVELINES
Direction de la Réglementation et des Collectivités Territoriales
Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques

Commune de JOUARS-PONTCHARTRAIN

Régularisation en aménagement hydraulique
du barrage de la retenue du Désert

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Le syndicat intercommunal d'aménagement de la Mauldre supérieure et de ses affluents (S.I.A.M.S) sis 36, rue de Paris, 78490 Montfort-l'Amaury, a présenté un dossier de demande d'autorisation environnementale, au titre des articles L181-1 et suivants du Code de l'Environnement, concernant la régularisation en aménagement hydraulique du barrage de la retenue du Désert sur la commune de Jouars-Pontchartrain.

La participation du public s'effectue par voie électronique selon les modalités des articles L123-19 et R123-46-1 du Code de l'environnement. Elle se déroulera du 16 février 2026 au 18 mars 2026 inclus, soit pendant 31 jours.

Un registre dématérialisé sera mis en ligne à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/amenagement-barrage-jouars-pontchartrain> à l'ouverture de la participation du public par voie électronique (PPVE), le 16 février 2026, jusqu'à sa clôture, le 18 mars 2026.

Le registre dématérialisé vise à permettre au public de déposer des observations, les consulter et prendre connaissance des réponses du maître d'ouvrage : le syndicat intercommunal d'aménagement de la Mauldre supérieure et de ses affluents (S.I.A.M.S).

Les observations et propositions peuvent également être transmises à l'adresse électronique suivante : amenagement-barrage-jouars-pontchartrain@mail.registre-numerique.fr

Le dossier soumis à la participation du public sera mis en ligne à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/amenagement-barrage-jouars-pontchartrain> dans les meilleurs délais et au plus tard à l'ouverture de la participation du public par voie électronique, le 16 février 2026.

Du 16 février 2026 au 18 mars 2026, le dossier sera également consultable sur demande présentée dans les conditions fixées par l'article D. 123-46-2 du code de l'environnement, sous format papier, à la préfecture des Yvelines (Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques - 1, avenue de l'Europe, 78000 Versailles) du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 15 h 45 ainsi qu'à la mairie de Jouars-Pontchartrain aux jours et heures d'ouverture habituels.

Le dossier comprend notamment, les documents suivants, consultables à l'adresse mentionnée :

- Le rapport pour mise en consultation du public par voie électronique.
- Les éléments du dossier de demande de régularisation en aménagement hydraulique du barrage de la retenue du Désert sur la commune de Jouars-Pontchartrain.

Il est à noter que le projet n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale.

Le public pourra obtenir toute information relative au projet auprès du syndicat intercommunal d'aménagement de la Mauldre supérieure et de ses affluents (S.I.A.M.S), assistant du maître d'ouvrage - Mme Eva HATO - mail : eva.hato@ryve.fr - Tél : 07 88 02 89 26.

À l'issue de la participation du public par voie électronique, une synthèse des observations et propositions déposées par le public, mentionnant les réponses et, le cas échéant, les évolutions proposées par le maître d'ouvrage pour tenir compte des observations et propositions du public, sera réalisée dans un délai d'un mois à l'issue de la PPVE. Cette synthèse sera publiée sur le site dédié à la participation du public par voie électronique et sur le site internet de la préfecture des Yvelines.

Le préfet des Yvelines est l'autorité compétente pour accorder l'autorisation de régularisation en aménagement hydraulique du barrage de la retenue du Désert sur la commune de Jouars-Pontchartrain.

EP 26-0040 / contact@publilegal.fr

Vie de sociétés

7440890601 - VS

ML CONCEPT
HABITAT PROJETS

Société à responsabilité limitée
Au capital de 1 000 euros
Siège social :
26, rue Basse
78730 SAINT-ARNOULT-EN-YVELINES
530 067 602 RCS Versailles

DISSOLUTION
ANTICIPÉE

Par décision en date du 31 décembre 2025, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 décembre 2025 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

M. Marc LUCAS demeurant 26, rue Basse, 78730 Saint-Arnoult-en-Yvelines, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 26, rue Basse, 78730 Saint-Arnoult-en-Yvelines. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal des affaires économiques de Versailles, en annexe au RCS.

Pour avis,
Le Liquidateur.

7440351001 - VS

Thierry VINCENT
Travaux forestiers
et terrassement

Société civile
Au capital de 1 000 euros
4, Chatonville
78120 SONCHAMP
532 625 571 RCS Versailles

DISSOLUTION
ANTICIPÉE

Suivant assemblée générale du 16 janvier 2026, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 16 janvier 2026.

M. Thierry VINCENT, demeurant à Sonchamp (78120), 4, hameau de Chatonville, a été nommé liquidateur.

Le siège de la liquidation a été fixé au siège de la société à Sonchamp (78120), 4, Chatonville, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et les actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Mention sera faite au RCS de Versailles.

Pour avis.

7440502701 - VS

AVIS
DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 1er décembre 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : JDS RÉNOVATION.
Forme : SASU.
Siège social : 15, rue Maurice-Ravel, 78390 Bois-d'Arcy.
Objet social : travaux de rénovation en bâtiment.
Capital social : 2 000 euros.
Durée : 99 années.
Gérance : M. DOS SANTOS Jorge Manuel demeurant 33, rue Lienard, 92500 Rueil-Malmaison.
La société sera immatriculée auprès du Tribunal de commerce de Versailles.

7440336501 - AA

Commune de
BOINVILLE-LE-GAILLARD

Projet de modification n°1
du Plan local d'urbanisme

1ER AVIS
D'ENQUÊTE
PUBLIQUE

Par arrêté n° 1.2026, en date du 15 janvier 2026, le maire de Boinville-le-Gaillard a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification n° 1 du Plan local d'urbanisme.

À cet effet, Mme Roselyne LECOMTE a été désignée par le Tribunal administratif de Versailles comme commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie Boinville-le-Gaillard, aux jours et heures habituels d'ouverture du 17 février 2026 au 20 mars 2026 à 17 h 00.

Pendant la durée de l'enquête, le commissaire enquêteur recevra en mairie, les :

- vendredi 27 février 2026 de 14 h 00 à 17 h 00 ;
- vendredi 13 mars 2026 de 14 h 00 à 17 h 00 ;
- vendredi 20 mars 2026 de 14 h 00 à 17 h 00.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier, soit sur place à la mairie de Boinville-le-Gaillard aux jours et heures habituels d'ouverture, soit sur le site de la commune :

<https://www.boinville-le-gaillard.fr/modification-n1-du-plan-local-durbanisme/>

Les observations concernant la modification n° 1 du Plan local d'urbanisme de la commune de Boinville-le-Gaillard seront consignées sur un registre d'enquête déposé en mairie.

Elles peuvent également être adressées, par courriel, à l'adresse suivante : commissaire-enqueteur@boinville-le-gaillard.fr, ou par courrier postal à : Mme le Commissaire enquêteur, mairie de Boinville-le-Gaillard, 4, place du Prieuré, 78660 Boinville-le-Gaillard.

Au terme de l'enquête, la modification du PLU sera approuvée par délibération du conseil municipal.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition de public dès qu'ils seront transmis, en mairie, et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Ils seront également mis en ligne sur le site internet mentionné ci-dessus.

Le Maire
Jean-Louis FLORÈS.

Autres légales

7440552201 - DL

JSA
MANDATAIRE
JUDICIAIRE

AVIS

Par jugement du Tribunal des activités économiques de Versailles en date du 6 janvier 2026, j'ai été désignée en qualité de liquidateur judiciaire de la SARL VILLA STEAKHOUSE 78, restauration spécialisée dans les grillades de viandes dont le siège social est situé Route des Quarante-Sous à Aubergenville (78410).

J'informe les candidats acquéreurs qu'en application des dispositions de l'article L.642-19 du Code de commerce, leurs offres visant la reprise du fonds de commerce de restauration spécialisée dans les grillades de viandes exploité Route de Quarante-Sous à Aubergenville (78410), dépendant de cette liquidation judiciaire, devront être déposées, au plus tard le 16 février 2026 à 11 heures au Greffe du tribunal des activités économiques de Versailles, 1 place André-Mignot.

Les offres devront comporter l'indication du prix et de ses modalités de règlement, des garanties souscrites en vue d'assurer l'exécution de l'offre et un chèque de la totalité de l'offre ou un chèque de 10% du montant de l'offre accompagné d'une caution bancaire portant sur la totalité du prix cession proposé.

Les candidats pourront prendre connaissance du dossier par consultation sur les sites JSA et ACTIFY ; aucun renseignement téléphonique ne sera communiqué.

JSA,
Société de Mandataires Judiciaires
18, rue Georges Clémenceau
78000 VERSAILLES.

7440557201 - DL

JSA
MANDATAIRE
JUDICIAIRE

AVIS

Par jugement du Tribunal des activités économiques de Versailles en date du 15 janvier 2026, j'ai été désignée en qualité de liquidateur judiciaire de la SASU COVIMA, commerce d'alimentation générale dont le siège social est situé Centre Cial Les Croix à La Queue-les-Yvelines (78940).

J'informe les candidats acquéreurs qu'en application des dispositions de l'Article L.642-19 du Code de commerce, leurs offres visant la reprise du fonds de commerce de commerce d'alimentation générale exploité Centre Cial Les Croix à La Queue-les-Yvelines (78940), dépendant de cette liquidation judiciaire, devront être déposées, au plus tard le 16/02/2026 à 11 h 00 au greffe du Tribunal des activités économiques de Versailles, 1, place André Mignot.

Les offres devront comporter l'indication du prix et de ses modalités de règlement, des garanties souscrites en vue d'assurer l'exécution de l'offre et un chèque de la totalité de ou un chèque de 10 % du montant de l'offre accompagné d'une caution bancaire portant sur la totalité du prix cession proposé. l'offre

Les candidats pourront prendre connaissance du dossier par consultation sur les sites JSA et ACTIFY ; aucun renseignement téléphonique ne sera communiqué.

JSA
Société de Mandataires Judiciaires
18, rue Georges Clémenceau
78000 VERSAILLES.

7440169501 - DL

TRIBUNAL JUDICIAIRE
DE VERSAILLES

CLÔTURE
DE LIQUIDATION
JUDICIAIRE

Par jugement du 13 janvier 2026, le Tribunal judiciaire de Versailles a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la SCI LACAN N° 1, dont le siège social est sis 9, rue des Réservoirs, 78000 Versailles et ayant pour liquidateur judiciaire la SELARL ML CONSEILS.

Pour extrait.

10, Rue de breil - CS 56324 - 35063 RENNES CEDEX
SAS au capital de 480.000 € - SIREN 353 403 074 RCS RENNES - APE 7312Z
Locataire - gérant du fonds de Nacre Formalités
CS 56324 - Téléphone : 02 99 26 42 00 - Télécopie : 0 820 309 009

annonces.legales@medialex.fr

<https://www.medialex.fr>

De la part de : **Peggy CLAUDIN**

DESTINATAIRE : **COMMUNE DE BOINVILLE LE GAILLARD
MAIRIE
MAIRIE**

Date et heure d'envoi : 20/01/2026 09:16:51

Votre référence :

Nombre de pages transmises : 1 (dont celle-ci)

Numéro d'ordre : **74403365**

ATTESTATION DE PARUTION

(sous réserve d'incidents techniques)

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital 480 000€ , représentée par son représentant permanent **David CANTARERO** , déclarons avoir reçu ce jour le texte d'une annonce légale concernant :

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE 1ER AVIS
PROJET DE MODIFICATION N°1 DU PLU
COMMUNE DE BOINVILLE LE GAILLARD**

Cette annonce paraîtra sur le(s) support(s) et à(ux) la date(s) indiquée(s) ci-dessous :

TOUTES LES NOUVELLES

YVELINES

Le 28/01/2026

David CANTARERO
Représentant permanent de Médialex

